



REGLEMENT POUR L'ACCES A LA FORMATION D'ACCOMPAGNATRICE(TEUR) DE VIE (ADV) 2024

Cette formation, financée par la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP), est exclusivement réservée aux candidats justifiant des critères suivants :

- Avoir terminé depuis au moins 12 mois son parcours de formation initiale
- Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès d'un service de l'emploi et justifier de 3 mois d'inscription à l'entrée en formation
- Ne pas avoir volontairement quitté un emploi dans les 60 jours précédant l'entrée en formation
- Une personne titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat n'est pas prioritaire
- Ne pas être en disponibilité de la fonction publique

L'ACCOMPAGNATRICE(TEUR) DE VIE

L'accompagnatrice de vie exerce une fonction d'accompagnement et d'aide des personnes en situation de handicap ou de dépendance, soit auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées. Elle participe au développement ou au maintien de leur autonomie sur le plan physique, psychique ou social, contribuant ainsi au maintien des acquis et à la stimulation des potentialités.

Elle prend soin des personnes par une aide de proximité permanente en les accompagnant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Elle travaille aussi au maintien d'une vie sociale en favorisant les échanges avec la personne et entre cette dernière et son entourage, par une relation attentive et sécurisante pour rompre ou prévenir l'isolement. De ce fait, elle essaie de comprendre les besoins et attentes de la personne pour lui apporter un accompagnement adapté.

L'accompagnatrice de vie est appelée à travailler à domicile, en milieu scolaire ou en structure d'accueil.

Le métier requiert :

- des qualités relationnelles et humaines importantes et un esprit d'équipe
- de posséder une capacité d'écoute, un sens de l'observation, de la rigueur et de l'organisation
- d'être empathique, discrète, patiente, attentive, disponible
- des horaires flexibles et décalés (nuit, week-end, jours fériés...).

LA FORMATION D'ACCOMPAGNATRICE(TEUR) DE VIE

La formation au diplôme d'accompagnatrice (teur) de vie est régie par l'arrêté n° 2019-1813/GNC du 13 août 2019.

La durée totale de la formation d'accompagnatrice (teur) de vie est fixée à 1 394 heures, soit 38 semaines, en alternance. Elle comprend 770 heures (22 semaines) de formation à l'IFPSS-NC sur la base de 35 h par semaine et 624 heures (soit 16 semaines) de formation pratique en stage sur la base de 39 h par semaine. Préparation à l'insertion professionnelle (16h).

Le diplôme d'accompagnatrice (teur) de vie, classé au niveau 3 de la nomenclature des niveaux, est délivré après validation des 3 certificats professionnels unitaires prévus au référentiel.

Réunions collectives d'informations : le 22 février 2024 ou 6 mars 2024 à 9h00 (fiche d'inscription à la réunion à nous retourner avec le dossier d'inscription)

La pré-rentrée à l'IFPSS-NC est prévue le 26 avril 2024
La rentrée à l'IFPSS-NC est prévue le 13 mai 2024
La fin de la formation est prévue le 13 mars 2025

NOMBRE DE PLACES OUVERTES : 15

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune exigence de diplôme n'est requise.

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1) **Le formulaire d'inscription** ci-joint ;
- 2) Une photocopie lisible recto-verso d'une **pièce d'identité** (le permis de conduire n'est pas admis) en cours de validité ;
- 3) Une **attestation d'inscription comme demandeur d'emploi** auprès d'un service de l'emploi ;
- 4) **3 enveloppes timbrées** à 230 FCFP libellées à **l'adresse exacte** du candidat pour l'envoi des convocations et courriers). **En cas d'adresse incomplète ou fausse, le courrier ne pourra pas vous parvenir ;**
- 5) Une copie des diplômes et certificats obtenus si vous en possédez + Une attestation justifiant d'une maîtrise de base des outils bureautiques et de l'outil Internet (B2I, CPIE ou équivalent) ;
- 6) Un curriculum vitae ;
- 7) Une lettre de motivation ;

Les personnes admises à suivre la formation devront impérativement fournir :

- 1) Un certificat médical d'aptitude à la profession d'accompagnatrice de vie
- 2) Un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur
- 3) Une demande écrite de dispense formation éventuelle selon vos diplômes
- 4) Une attestation justifiant d'une maîtrise de base des outils bureautiques et de l'outil Internet (B2I, CPIE ou équivalent)

Les personnes admises en formation bénéficieront, sous réserve de répondre aux critères, d'une indemnité mensuelle de formation versée par la DFPC. Les dossiers de demande d'indemnisation seront fournis par l'IFPSS-NC en temps utile.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'accueil de l'IFPSS-NC,

INSCRIPTION A LA FORMATION

INSCRIPTIONS : du 07 février 2024 au 1er mars 2024

Clôture des inscriptions : le 1er mars 2024 à 12h

TRES IMPORTANT

Dossier à EXPÉDIER ou à DÉPOSER (de 7h30 à 16h00 en continu)
à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales
12, rue Juliette-Bernard – Nouville - BP 587 - 98845 Nouméa cedex

DOSSIER TÉLÉCHARGEABLE SUR INTERNET : www.ifpssnc.nc

ATTENTION :

- Les dossiers dont le cachet de la poste est postérieur à la date de clôture des inscriptions seront rejetés.
- Les dossiers qui ne transitent pas par la poste doivent être parvenus à l'IFPSS-NC avant la date de clôture.

DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

Les épreuves se déroulent à l'IFPSS-NC. Les candidats sont convoqués par courrier.



COMMISSION DE RECEVABILITE : MERCREDI 6 MARS 2024



EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : SAMEDI 16 MARS 2024

Epreuve de tests de niveau : réponse à des questions portant sur le domaine sanitaire et social et à des QCM, QROC, ou exercices courts (français et calculs simples, volumes, mesures et conversions)



SI ADMISSIBLE ⇔ ENTRETIEN D'ÉVALUATION PERIODE DU 02 AVRIL AU 12 AVRIL 2024

Entretien de 30 mn portant sur les aptitudes personnelles, les motivations par rapport au métier et les capacités d'investissement dans la formation



AFFICHAGE DES RESULTATS D'ADMISSION : MARDI 16 AVRIL 2024

Nota bene : ces dates sont susceptibles d'être modifiées.



DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA FORMATION CONDUISANT
AU DIPLOME D'ACCOMPAGNATRICE (TEUR) DE VIE
(ADV) - SESSION 2024

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : Le 1^{er} mars 2024 à 12h

NOM DE NAISSANCE : Prénoms :

NOM D'USAGE (EPOUSE) : Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Lieu :

Téléphone mobile : E-mail : @

ADRESSE : Apt : Bât/résidence :

N° rue :

Code postal : Ville :

N° de boîte postale : Code postal : Ville :

Téléphone fixe :

AVEZ-VOUS UNE EXPERIENCE PROFESSIONELLE DANS LE MILIEU DU SOCIAL :

Non Oui Etablissement

Fonction(s) exercée(s) :

Durée :

Tournez SVP →

✂-----

RÉCÉPISSÉ D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RÉCÉPISSÉ,
recrutement de la formation ADV – promotion 2024

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

NB : En cas de non réception de la convocation pour le test de niveau une semaine avant la date de l'épreuve, il vous appartiendra de prendre contact avec l'IFPSS-NC au 24.38.40 afin d'en retirer une copie.

Visa IFPSSNC

Etes-vous titulaire de Diplôme(s) : Non Oui

Si oui précisez :

<u>NATURE DU DIPLOME</u>	<u>SERIE/SPECIALITE</u>	<u>DATE D'OBTENTION</u>

DEMANDE D'ALLEGEMENT DE FORMATION et DE DISPENSE DES EPREUVES DE CERTIFICATION POUR LES TITULAIRES DU DIPLOME D'AIDE SOIGNANT OU DU DIPLOME D'AUXILIAIRE D'AUTONOMIE

OUI NON

PREVUS AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Vaccinations :

Êtes-vous à jour dans vos vaccinations ? Non Oui
Avez-vous été vacciné(e) contre l'HEPATITE B : Non Oui Date du dernier rappel



RAPPEL : VOTRE DOSSIER DEVRA ETRE COMPLET LORS DE SON DÉPOT A L'IFPSS-NC. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION.

- Je déclare avoir été informé(e) des possibilités de financement de formation et que toute demande de financement devra être faite en temps opportun par mes soins
- J'accepte que les informations saisies sur ce formulaire soient exploitées dans le cadre de la gestion du concours
- J'autorise l'IFPSS-NC à faire figurer mon nom sur la liste d'affichage des résultats publiés sur Internet
- Je n'autorise pas

Signature du candidat (**obligatoire**)

Fait àle.....

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE CASE

Comment justifier de votre niveau de maîtrise des outils numériques

Pour pouvoir entrer en formation, il est exigé que vous sachiez utiliser a minima les outils numériques les plus courants et réaliser des actions de base (envoyer un mail, rechercher un document sur internet, rédiger un courrier simple, ne pas prendre de risques en matière de sécurité informatique, etc...).

- ✓ Si vous avez déjà une attestation de compétences numériques de type B2i, PCIE, PIM ou PIX, il vous suffit de la communiquer à l'organisme de formation.
- ⇒ Si vous n'avez pas d'attestation, vous devrez passer un test de niveau qui vous sera proposé par l'organisme de formation.

Que dois-je savoir-faire pour valider le test ?

Les compétences que vous devez valider sont les suivantes :



Comment cela va se dérouler ?

Pour vérifier vos capacités, un test va être organisé par l'organisme de formation.

Avant de faire le test, nous vous invitons à vous entraîner et à faire vous-même un test sur la plateforme gratuite qui s'appelle PIX.FR.

Merci de suivre les consignes ci-après avant de vous présenter au test officiel.

ETAPE 1 – CREER MON COMPTE SUR LA PLATEFORME PIX

Equipement nécessaire :

Un ordinateur (de préférence) ou une tablette équipé d'un navigateur (chrome, edge, etc...), d'une suite office (Microsoft office ou suite office gratuite type Libre Office) comprenant un traitement de texte, un tableur et un logiciel de présentation.

Rendez-vous sur la plateforme PIX. FR : <https://pix.fr/>

Suivez la procédure de création d'un compte en indiquant : nom, prénom, adresse mail puis création de votre mot de passe après consultation des règles de confidentialité et de la politique de protection des données



ETAPE 2 – REALISER LE TEST POUR CHACUNE DES COMPETENCES

Une fois inscrit(e), vous pouvez commencer à vous tester compétence par compétence.

Suivez les indications qui vous sont données.

Vous serez amené(e) à passer de la plateforme PIX à d'autres logiciels (traitement de texte par exemple).

Des consignes sont données à chaque question



Si vous ne pouvez pas répondre, vous pouvez passer à la question suivante.

Toutes les 5 questions, vous aurez le résultat de votre test et la validation éventuelle d'un niveau.

En cas de non réponse ou de réponse fautive, il vous sera proposé la bonne réponse et l'accès à des tutoriels pour vous aider à progresser.

Le niveau minimum attendu pour chacune des compétences est le niveau 2 (sur les 6 niveaux possibles).

Chaque test peut être remis à zéro au bout de 4 jours.

ETAPE 3 – REMETTRE LE TEST A ZERO

!! IMPORTANT !!

Arrêtez de vous tester au minimum 5 jours avant le test proposé par l'organisme de formation car dans le cas contraire, vos tests ne pourront pas être réinitialisés et vous ne pourrez pas passer le test.



REMISE A ZERO DU TEST



CE DOCUMENT DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE
RETOURNE AU SECRETARIAT DE L'IFPSS
AVANT LE 16 FEVRIER 2024 DERNIER DÉLAI

INSCRIPTION A LA REUNION COLLECTIVE
D'INFORMATION
FORMATION ADV 2023-2024
(Cette réunion n'est pas obligatoire)

Contenu de la réunion collective d'information :

- Prérequis d'accès à la formation
- Présentation de la formation, (contenu, modalités, durée...)
- Présentation des stages
- Processus de recrutement
- Modalités de financement et d'indemnisation
- Documents à fournir à la rentrée

Je soussigné(e)

Participe à la réunion d'informations du* :

22 février 2024 à 09h00 à l'IFPSS-NC

OU

06 mars 2024 à 09h00 à l'IFPSS-NC

(* Cocher uniquement la case de votre choix.

Nouméa, le.....

Signature de l'intéressé(e) :